

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2020

Affichage le 11 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire, en session ordinaire.

*_*_*_*_*_*

Etaient présents : A. BOIX-NEVEU – N. RATEL-DUSSOLIER – F. MAUDUIT – S. SELLERI – JP. COUDURIER – D. GODDARD – A. MAENNER – JC. BERNARD – MN. GERFAUD-VALENTIN – J. PEROT – M. LE CHENE – JP. TISSINIE – MF PICHET – G. MUGNIERY – B. MOLLARD – Y. ROTA-BULO – J. GAUCHON – P. DUPUIS – K. MAUVILLY-GRATON – D. DUBONNET – Y. FETAZ – AC. THIEBAUD – N. LAUMONNIER – P. MAULET -

Excusés : MM. Laurent – Brulfert – Fontanel qui ont donné procuration à M. Boix-neveu – Mme Thiebaud – M. Dubonnet

Mme GAUCHON Juliette a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*

Intervention de M. DUBONNET David, maire sortant :

"M. le Maire relève que le second tour s'est tenu dans un contexte inhabituel : durant près de 3 mois de confinement, les services ont continué de fonctionner. Il remercie le personnel communal et les élus impliqués pour garantir cette continuité, notamment pour la réouverture des écoles. Il souligne le travail accompli par chacun, notamment Mmes FETAZ et THIEBAUD.

Il annonce le départ du Directeur Général des Services qui se tourne vers une nouvelle aventure.

Il revient sur le contexte exceptionnel occasionnant une participation inhabituelle au scrutin, sans majorité absolue.

Il ne rappellera tout ce qui a été fait durant le mandat écoulé, cela n'étant pas l'objet, et serait probablement trop long. Il considère avoir œuvré collectivement dans l'intérêt de la commune, pour ses habitants, et veillera à ce que leurs intérêts continuent d'être défendus.

Les sujets et dossiers abordés durant ce mandat dépassent le cadre du rendez-vous démocratique de ce jour.

Il adresse ses félicitations et souhaite bonne chance aux nouveaux conseillers dans l'exercice de leurs fonctions".

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le quorum étant atteint, le nouveau conseil municipal est déclaré installé.

Intervention de Mme Nathalie LAUMONNIER :

“Chers élus, Chers habitants de Barberaz

La démocratie doit sortir victorieuse de cette élection.

C'est pourquoi, je condamne et je pense que nous condamnons tous les comportements anti démocratiques qui ont eu lieu depuis la proclamation des résultats.

Les habitants de Barberaz ne méritent pas cette image d'élus ou d'anciens élus qui par leur attitude confortent le rejet des femmes et des hommes politiques qui pour le plus grand nombre travaillent pour l'intérêt général et le bien commun au service des concitoyens.

Avec Pierre MAULET, nous montrerons dignes de notre fonction républicaine en donnant la priorité à la qualité des relations humaines.

C'est pourquoi, avec Pierre MAULET, nous avons décidé de voter « pour » l'élection du Maire et « pour » l'élection des Adjoints, tout en restant vigilant et critique à l'égard de toutes les décisions qui devront être prises durant le mandat.

Je vous remercie”.

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Pascal DUPUIS, a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 24 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	5
- Nombre de suffrages exprimés	21
- Majorité absolue	14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus (Chiffre et toutes lettres)
Arthur BOIX-NEVEU	21 vingt et un

Proclamation de l'élection du maire :

Monsieur Arthur BOIX-NEVEU a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Intervention de M. Arthur BOIX-NEVEU élu maire :

“Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et messieurs les habitants, Mesdames et messieurs,

Chers barberaziennes, chers barberaziens,

Avant de débiter, j'ai une pensée affective pour toutes celles et ceux qui ont été durement touchés par la crise du Covid et qui ont perdu des proches, aux fonctionnaires des services publics qui ont maintenu le lien entre les habitants, aux volontaires qui ont apporté leur solidarité à leurs proches et voisins.

C'est avec une grande émotion que je revêts aujourd'hui cette écharpe de maire de la commune de Barberaz.

Je remercie l'ensemble des habitantes et des habitants qui se sont mobilisés les 15 mars et 28 juin afin de désigner, de manière démocratique, l'équipe qui sera en charge de l'avenir de Barberaz pour les 6 prochaines années.

Cette élection n'a rien de comparable avec les élections précédentes : l'entre-deux tours a duré 3 mois et l'abstention a été plus importante que les élections municipales précédentes. Cependant avec près de 14 points au-dessus de la moyenne nationale, la participation reste élevée et je remercie l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés, qu'ils aient voté pour la liste Mieux Vivre à Barberaz, ou pour les deux listes concurrentes.

Notre équipe a été largement élue dimanche, et j'ai le sentiment que

- notre projet concret,
- l'équipe soudée et compétente qui composait la liste que j'ai menée,
- notre capacité d'écoute,
- notre connaissance des dossiers ont convaincu les barberaziennes et les barberaziens.

Je salue mes deux concurrents, David Dubonnet et Nathalie Laumonier, qui se sont fortement impliqués dans la vie de la commune durant les 6 et 12 dernières années.

Bien que je sois en désaccord avec David Dubonnet sur de nombreux points, je lui reconnais sa capacité à transformer la commune et y laisser son empreinte. Par ailleurs, j'estime fortement le courage de Nathalie Laumonier et la force de ses convictions.

Co-construire avec les habitants, s'appuyer sur l'intelligence collective, c'est faire confiance aux citoyens, les respecter. C'est la raison pour laquelle j'ai considéré que co-construire notre programme avec les barberaziennes et les barberaziens était **l'assurance de rassembler les habitants et les quartiers autour d'un élan commun**, et même certains de mes colistiers, qui n'y croyaient pas tous au début, ont été happés par cet esprit collectif.

Aussi, si je suis aujourd'hui officiellement élu maire de Barberaz, c'est notamment parce que je suis entouré d'une équipe solidaire et compétente, qui nous a mené vers la victoire.

Et c'est un immense honneur.

Soyez assurés que c'est l'ensemble de l'équipe qui fera tout pour se montrer digne de la confiance accordée par les habitants, mais aussi pour mériter la confiance de celles et ceux qui n'ont pas voté pour nous.

Nos priorités seront la transition écologique, la transition démocratique et les solidarités. Nous appuierons sur un projet élaboré en grande partie à partir de souhaits exprimés par les habitants et les acteurs économiques de la commune.

Tel que l'indiquait le nom de notre liste, à Barberaz, nous vivons bien. Le cadre de vie y est agréable, les

associations y sont dynamiques, les écoles sont d'une grande qualité, la solidarité entre les habitants est forte. Mais il manque à notre commune un liant entre les quartiers, une ambition écologique à la hauteur des enjeux du monde qui nous entoure, une nécessité de s'impliquer à Grand Chambéry pour mieux défendre la commune. Je vous propose de répondre à ces défis.

Barberaz a beaucoup changé ces dernières années, au point où nombre d'habitants ne reconnaissent plus la commune :

- certains y voient une bonne chose
- quand d'autres sont déboussolés.

En tant que Maire de Barberaz, je ne peux me placer dans un camp et serai, avec mon équipe, au service unique de l'intérêt général de la commune et de ses habitants.

C'est pourquoi, nos premières actions porteront sur 3 domaines différents :

- En terme de **transition écologique**, nous sécuriserons rapidement les passages piétons et vélo, afin de favoriser les mobilités douces. L'éclairage public sera revu dans certains secteurs, pour assurer une sécurité aux piétons, poussettes, fauteuils et vélos. Un grand plan d'isolation des bâtiments municipaux sera lancé et je m'engagerai personnellement à l'agglomération pour ré-implanter des bus dans les secteurs oubliés de la commune. En permettant aux habitants de se libérer de l'usage de la voiture, nous éviterons que le centre-bourg ne soit un parking-relais géant.
- En terme de **transition démocratique**, nous mettrons rapidement en place des consultations à travers des conseils de quartiers nouvellement créés et des commissions thématiques (commerces, petite enfance, transition écologique, culture, jeunesse...). Les habitants auront prochainement la possibilité d'interroger les élus municipaux à la fin du conseil municipal.
- En terme de **social, de vivre ensemble et de solidarités**, le plan canicule sera revu afin d'apporter un soutien plus large aux publics fragiles. Une attention toute particulière sera portée aux personnes en situation de précarité. Nous travaillerons avec les associations de Barberaz à une réouverture des salles communales durant l'été, afin de lutter contre l'isolement en permettant la reprise d'activités.

Ceci, pour le bien de tous.

Barberaz, j'en suis un enfant, j'y ai toujours vécu. J'ai une pensée émue pour mes grands-parents Neveu, qui les premiers se sont impliqués dans la vie communale de Barberaz, en participant aux activités de TLC et de la paroisse. Je suis fier de mes parents, qui se sont engagés fortement dans Parendole pour l'une et dans la vie artisanale de Barberaz pour l'autre. Je sais qu'ils sont fiers de leurs trois garçons.

15 ans après avoir siégé au conseil municipal des jeunes, c'est un immense honneur pour moi de présider les séances du conseil municipal durant les 6 prochaines années. Je suis heureux de mon parcours, qui m'a appris, grâce à l'école républicaine et aux valeurs transmises par mes parents, le sens de l'intérêt général et la connaissance fine des dossiers communaux et intercommunaux.

Ainsi, réussir à réunir et fédérer des personnes de profils, âges, horizons politiques et professionnels variés était pour moi une 1ère étape, j'espère maintenant faire de même autour de nos projets avec l'ensemble des habitants et des élus de la minorité.

Nous avons moins de 6 ans pour relever l'ensemble des défis qui nous entourent, et ils sont de taille.

Vous pouvez compter sur moi, vous pouvez compter sur nous.

Je me sais bien entouré et suis donc prêt à être votre maire pour les 6 prochaines années.

Croire en l'intelligence collective, c'est faire preuve de bon sens. Comme le dit un proverbe africain que j'ai toujours eu à cœur de mettre en pratique :

« **Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin** ».

Je vous remercie."

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en vertu des articles L.2122.1 et L.2122-2 du Code générale des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal, soit pour la commune 8 adjoints.

Monsieur le maire propose de fixer ce nombre à 8.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il est procédé au dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Il est constaté qu'une liste de candidats a été déposée.

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
- Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs par le bureau	5
- Nombre de suffrages exprimés	22
- Majorité absolue	14

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus
RATEL-DUSSOLIER Nathalie	22 vingt deux

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats ci-dessous :

- RATEL-DUSSOLIER Nathalie	1 ^{ère} adjointe
- MAUDUIT François	2 ^{ème} adjoint
- GODDARD Danièle	3 ^{ème} adjointe
- COUDURIER Jean-Pierre	4 ^{ème} adjoint
- GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle	5 ^{ème} adjointe
- BERNARD Jean-Claude	6 ^{ème} adjoint
- SELLERI Sylvie	7 ^{ème} adjointe
- MUGNIERY Gilles	8 ^{ème} adjoint

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1 du CGCT.

- 1- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

- 4- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné
- 7- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

INFORMATION DES CONSEILLERS SUR LA DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS EN SEPTEMBRE 2020.

Monsieur le maire remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 11h00.